

En 2014, l'emploi du secteur concurrentiel est stable après une baisse de 0,6 % en 2013. Il reste ainsi à 17,8 millions de salariés. La masse salariale augmente de 1,5 %, un rythme supérieur à celui observé en 2013 (+ 1,2 %). Le salaire moyen par tête progresse de 1,5 %, contre 1,8 % l'an dernier.

Les Dom, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Aquitaine et l'Île-de-France sont les régions les plus créatrices d'emploi, avec des rythmes compris entre + 0,2 % et + 2,0 %. L'emploi est quasiment stable en Bretagne, Pays de la Loire, Auvergne, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans les autres régions, l'emploi se contracte à des rythmes compris entre - 0,2 % et - 1,2 %.

L'intérim, l'action sociale, les activités pour la santé humaine et les arts et spectacles sont dynamiques dans la plupart des régions. A l'inverse, l'industrie et la construction tirent globalement les évolutions régionales à la baisse.

Cette publication inclut un éclairage sur la structure de l'emploi selon le nouveau découpage régional.

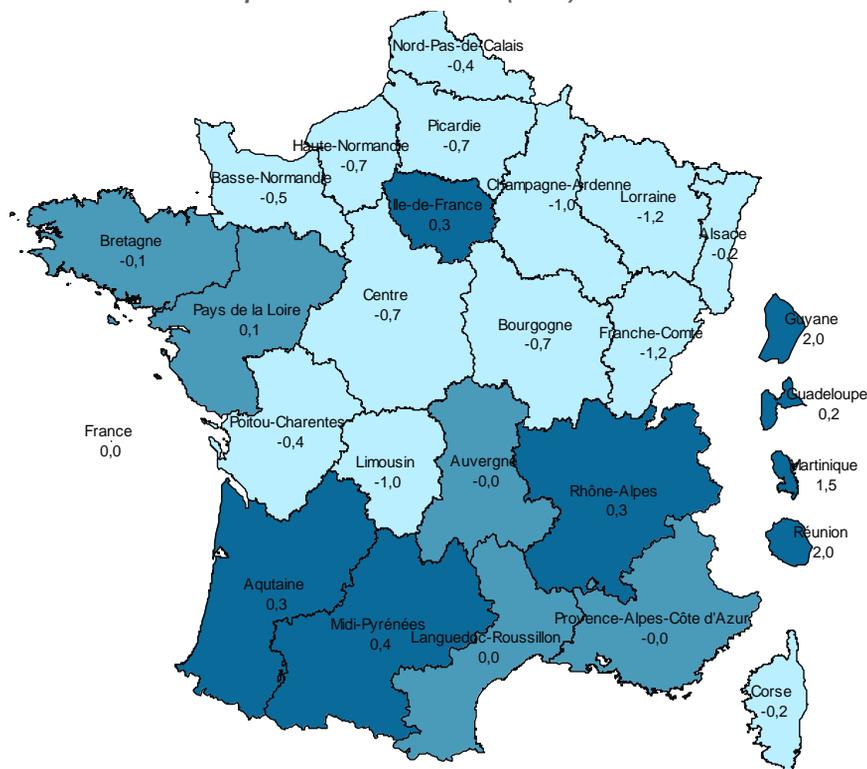
## L'EMPLOI DU SECTEUR PRIVÉ DANS LES RÉGIONS EN 2014

En 2014, les entreprises du secteur concurrentiel emploient 17,8 millions de salariés en moyenne annuelle, soit un niveau stable par rapport à celui observé en 2013 (- 0,0 %, soit - 6 000 postes), après une baisse de 0,6 % l'an passé. En 2014, les régions Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Aquitaine et Île-de-France ainsi que les quatre DOM enregistrent des hausses d'emploi comprises entre 0,2 % et 2,0 %. L'emploi est quasiment stable en Bretagne, Pays de la Loire, Auvergne, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les autres régions enregistrent des baisses, dont les plus fortes (au moins 1 %) concernent le Limousin, la Champagne-Ardenne, la Lorraine et la Franche-Comté (carte 1, tableau 1).

Le salaire moyen par tête (SMPT) croît de 1,5 % en 2014, pour atteindre 2 474 € en moyenne (tableau 1). Cette progression est relativement équilibrée au sein du territoire. Les évolutions sont en effet comprises entre + 1,3 % et + 1,7 % pour les trois quarts des régions, les plus faibles hausses étant enregistrées en Guyane et en Corse (+ 1,0 %) et les plus fortes en Réunion et en Guadeloupe (+ 2,4 %).

Au total, la masse salariale progresse de 1,5 % en 2014 (après + 1,2 % en 2013) avec des disparités régionales proches de celles constatées sur l'évolution de l'emploi. Ainsi, la Lorraine, le Limousin et la Franche-Comté connaissent les plus faibles hausses de masse salariale (de 0,1 % à 0,4 %). A

Carte 1 : Evolution de l'emploi entre 2013 et 2014 (en %)



Source : AcoSS - Urssaf

contrario, les Dom (de 2,6 % à 4,5 %), Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Pays de la Loire (+1,8 %) présentent les plus fortes hausses.

### Des évolutions sectorielles contrastées selon les régions

En 2014, l'évolution des effectifs du secteur privé est marquée par la forte baisse de l'emploi dans le secteur de la **construction** : -1,9 % (soit -28 000 postes) comme en 2013 (Acosstat n° 215). Exceptées l'Île-de-France (+0,7 %), la Martinique (+0,4 %) et la Réunion (+0,1 %) qui sont encore créatrices d'emploi dans ce secteur, les autres régions connaissent des évolutions négatives, comprises entre -4,4 % (Limousin et Guyane) et -1,2 % (Rhône-Alpes) (cartes 2).

L'**industrie** continue aussi de perdre des effectifs au même rythme qu'en 2013 (-1,3 %, soit -39 900 postes). L'emploi se dégrade dans la plupart des régions avec des évolutions comprises entre -2,7 % (Franche-Comté) et -0,5 % (Pays de la Loire). En revanche, les Dom, la Corse et Midi-Pyrénées observent une progression de l'emploi industriel comprise entre +0,1 % et +2,3 %.

L'emploi dans le **tertiaire hors intérim** augmente de 0,4 % en 2014 (soit +47 200 postes), après une stabilité en 2013. Les régions du sud, l'Île-de-France, les Pays de la Loire et les Dom sont les régions les mieux orientées dans ce secteur avec des profils différents : la santé est plus dynamique en Provence-Alpes-Côte d'Azur tandis

que le commerce progresse davantage en Aquitaine. A l'inverse, certaines régions du centre et du nord-est enregistrent des baisses d'emploi comprises entre -0,2 % (Centre) et -0,5 % (Lorraine, Champagne-Ardenne et Limousin).

L'**intérim** est le secteur le plus dynamique en 2014 (+2,6 %, soit 14 800 postes de plus) après une forte baisse en 2013 (-5,7 %). La plupart des régions enregistrent des hausses d'emploi comprises entre +0,3 % (Midi-Pyrénées) et +12,5 % (Réunion). L'emploi intérimaire se dégrade uniquement en Guyane (-15,4 %), Limousin (-1,1 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (-1,0 %) et Languedoc-Roussillon (-0,1 %).

Tableau 1 : Evolution de la masse salariale, de l'emploi et du SMPT par région

RÉGIONS	Masse salariale			Effectifs moyens				SMPT moyen		Structure de l'emploi par secteurs (en 2014)			
	Montant 2014		Evol. 2014/2013	Niveau 2014		Evolution 2014/2013		Niveau 2014	Evol. 2014/2013	Indus-trie	BTP	Tertiaire hors intérim	Intérim
	en Md€	en %	en %	en milliers	en %	en niveau	en %	en €	en %	en %	en %	en %	en %
Alsace	15,0	2,8	1,1	535,1	3,0	-1 000	-0,2	2 336	1,3	23,4	8,0	64,7	3,9
Aquitaine	21,6	4,1	1,8	812,6	4,6	2 500	0,3	2 213	1,4	16,6	9,0	71,0	3,4
Auvergne	8,2	1,6	1,5	315,9	1,8	-100	0,0	2 168	1,5	25,5	9,1	62,5	3,0
Basse-Normandie	8,8	1,7	1,0	349,2	2,0	-1 800	-0,5	2 106	1,5	22,8	9,4	64,0	3,8
Bourgogne	10,2	1,9	0,9	397,8	2,2	-2 600	-0,7	2 127	1,6	22,9	8,2	64,8	4,1
Bretagne	20,0	3,8	1,4	778,9	4,4	-800	-0,1	2 137	1,5	20,6	9,0	66,3	4,1
Centre	16,7	3,2	0,9	625,9	3,5	-4 300	-0,7	2 220	1,6	23,7	8,8	62,9	4,6
Champagne-Ardenne	8,0	1,5	0,6	308,5	1,7	-3 200	-1,0	2 154	1,6	24,5	8,5	63,0	3,9
Corse	1,8	0,3	0,8	75,7	0,4	-100	-0,2	2 023	1,0	8,3	15,0	76,2	0,4
Franche-Comté	7,2	1,4	0,4	276,1	1,6	-3 300	-1,2	2 160	1,6	30,5	7,6	57,6	4,3
Guadeloupe	2,0	0,4	2,6	72,2	0,4	200	0,2	2 310	2,4	13,5	8,2	75,3	3,1
Guyane	0,9	0,2	3,1	30,2	0,2	600	2,0	2 504	1,0	14,7	12,1	69,0	4,2
Haute-Normandie	13,0	2,5	0,4	462,5	2,6	-3 100	-0,7	2 339	1,1	24,5	8,8	61,8	4,8
Île-de-France	171,7	32,6	1,8	4523,0	25,5	13 700	0,3	3 163	1,5	10,0	6,2	81,5	2,2
Languedoc-Roussillon	14,1	2,7	1,8	566,1	3,2	0	0,0	2 074	1,8	11,3	9,1	77,0	2,5
Limousin	3,9	0,7	0,3	157,8	0,9	-1 600	-1,0	2 070	1,4	21,4	8,8	66,6	3,1
Lorraine	13,7	2,6	0,1	524,7	3,0	-6 300	-1,2	2 175	1,4	22,4	8,3	65,6	3,7
Martinique	2,0	0,4	3,4	73,2	0,4	1 000	1,5	2 303	1,9	16,7	7,4	72,5	3,4
Midi-Pyrénées	21,1	4,0	1,9	755,8	4,3	2 700	0,4	2 329	1,6	19,2	8,4	69,2	3,3
Nord-Pas-de-Calais	26,9	5,1	1,1	1003,7	5,7	-3 800	-0,4	2 231	1,5	19,7	7,9	68,9	3,5
Pays de la Loire	26,4	5,0	1,9	998,4	5,6	1 400	0,1	2 207	1,7	23,8	9,1	62,9	4,2
Picardie	10,6	2,0	0,8	408,7	2,3	-3 000	-0,7	2 169	1,5	24,9	8,1	62,6	4,4
Poitou-Charentes	10,2	1,9	1,0	405,0	2,3	-1 400	-0,4	2 100	1,4	21,2	9,2	65,8	3,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	35,4	6,7	1,5	1283,9	7,2	-300	0,0	2 296	1,5	11,8	8,2	77,3	2,7
Rhône-Alpes	53,5	10,2	1,9	1865,2	10,5	5 200	0,3	2 390	1,6	21,5	8,3	66,3	3,8
Réunion	3,8	0,7	4,5	140,7	0,8	2 700	2,0	2 222	2,4	13,3	9,9	74,3	2,5
<b>France</b>	<b>527,6</b>	<b>100,0</b>	<b>1,5</b>	<b>17769,2</b>	<b>100,0</b>	<b>-5 900</b>	<b>0,0</b>	<b>2 474</b>	<b>1,5</b>	<b>17,6</b>	<b>8,0</b>	<b>71,1</b>	<b>3,3</b>
<b>dont Métropole</b>	<b>517,9</b>	<b>98,4</b>	<b>1,5</b>	<b>17430,7</b>	<b>98,2</b>	<b>-11 400</b>	<b>-0,1</b>	<b>2 476</b>	<b>1,6</b>	<b>17,6</b>	<b>8,0</b>	<b>71,0</b>	<b>3,3</b>

Source : Acosstat - Urssaf



### *Les dom, Midi Pyrénées, Rhône - Alpes, Aquitaine et Ile-de-France créateurs d'emploi*

En 2014, les Dom, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Aquitaine et Ile-de-France sont les régions les plus dynamiques. Leur emploi progresse à des rythmes compris entre + 0,2 % et + 2,0 %.

L'emploi progresse de 2,0 % en **Guyane** (soit + 600 postes) et à la **Réunion** (soit + 2 700 postes). Dans ces régions, les secteurs les mieux orientés sont les transports et entreposage (respectivement + 8,6 % et + 1,5 %) et l'action sociale et hébergement médico-social (respectivement + 7,2 % et + 9,9 %). En Guyane, l'industrie (+ 2,3 %) et le commerce (+ 3,5 %) sont bien orientés. En revanche, l'emploi diminue fortement dans le secteur de l'intérim (- 15,4 %) et de la construction (- 4,4 %). A la Réunion, l'intérim présente une nette hausse (+ 12,5 %). L'évolution régionale profite également de la bonne tenue de l'emploi dans les autres activités scientifiques et techniques (+ 17,0 %) et les autres activités de services (+ 5,9 %). L'emploi est quasiment stable (+ 0,1 %) dans la construction.

En **Martinique**, l'emploi progresse de 1,5 % (+ 1 000 postes). L'intérim (+ 10,4 %), les autres activités de services (+ 6,3 %), l'action sociale et hébergement médico-social (+ 2,7 %) et les transports et entreposage (+ 1,7 %) sont particulièrement dynamiques en 2014. La région pâtit toutefois de pertes d'emploi dans le secteur des autres activités scientifiques et techniques (- 16,6 %) et l'administration publique (- 2,9 %).

En **Midi-Pyrénées**, les effectifs salariés augmentent de 0,4 % (+ 2 700 postes). Cette région est celle où l'industrie crée le plus d'emploi : 1 300 créations nettes en 2014 (+ 0,9 %), principalement portées par le secteur de la fabrication de matériels de transport (+ 2,8 %) et par la métallurgie (+ 2,5 %). Dans le tertiaire, les secteurs les plus dynamiques sont les arts, spectacles et activités récréatives (+ 4,4 %), les activités informatiques (+ 3,1 %), l'action sociale et hébergement médico-social (+ 2,3 %) et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 1,8 %). En revanche, les activités immobilières (- 6,5 %), les télécommunications (- 3,9 %), la construction (- 2,5 %) et le commerce (- 0,2 %) perdent des emplois.

En **Rhône-Alpes**, l'emploi progresse de 0,3 % (+ 5 200 postes), après - 0,2 % en 2013. Les secteurs de l'intérim (+ 4,8 %),

des activités informatiques (+ 3,1 %), des arts, spectacles et activités récréatives (+ 2,8 %), de l'action sociale et hébergement médico-social (+ 2,2 %) et des activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 1,9 %) totalisent 9 500 créations nettes d'emploi. En revanche, certains secteurs perdent des emplois comme la fabrication d'équipements électriques (- 3,2 %), le bois et papier (- 3,1 %), la construction (- 1,2 %), la métallurgie (- 1,0 %) et le commerce (- 0,3 %).

En **Aquitaine**, l'emploi augmente de 0,3 % après - 0,1 % en 2013, représentant 2 500 postes supplémentaires, dont près de deux tiers issus de l'action sociale et hébergement médico-social (+ 1,4 %) et du commerce (+ 0,6 %). Cette région bénéficie également d'une bonne tenue de l'emploi dans l'intérim (+ 1,9 %), les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 1,6 %) et l'hébergement-restauration (+ 0,9 %). A l'inverse, la construction et l'industrie enregistrent des baisses respectives de 1,7 % et 0,7 % en 2014. La plupart des secteurs industriels sont mal orientés.

L'emploi en **Ile-de-France** croît de 0,3 % (+ 13 700 postes), après une stabilité l'an passé. Cette région est celle où la construction crée le plus d'emploi (+ 0,7 %, soit 2 000 créations nettes). Dans le tertiaire, l'emploi augmente de 0,5 %, tiré principalement par l'action sociale et hébergement médico-social (+ 2,2 %), les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 1,4 %), les activités informatiques (+ 1,3 %), l'hébergement et restauration (+ 1,0 %) et le commerce (+ 0,5 %). Toutefois, les télécommunications (- 3,6 %), les activités immobilières (- 1,6 %) et l'administration publique (- 1,4 %) sont mal orientées. Dans l'industrie (- 1,7 %), l'emploi se contracte dans la plupart des branches, avec de fortes baisses dans la fabrication de matériel de transport (- 3,6 %), la métallurgie (- 3,1 %) et la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (- 2,6 %) alors que les industries agro-alimentaires enregistrent une hausse de 3,3 %.

En **Guadeloupe**, les effectifs salariés augmentent de 0,2 % (soit + 200 postes). C'est dans cette région que les arts, spectacles et activités récréatives (+ 8,4 %) et l'éducation (+ 6,7 %) observent les plus fortes créations d'emploi. L'intérim et les autres activités de services sont également bien orientés (respectivement + 12,0 % et + 4,2 %). Toutefois, la construction et le commerce reculent respectivement de 3,1 % et 0,8 % après des hausses en 2013.

### *L'emploi est quasiment stable dans quatre régions du sud et deux régions de l'ouest*

Dans les régions Pays de la Loire, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Auvergne et en Corse, l'évolution de l'emploi est proche de celle observée au niveau national (- 0,0 %).

En **Pays de la Loire**, l'emploi évolue de + 0,1 % (+ 1 400 postes) après - 0,3 % en 2013. Le tertiaire hors intérim enregistre une hausse de 0,6 % grâce aux créations d'emploi dans les activités informatiques (+ 3,7 %), l'action sociale et hébergement médico-social (+ 1,9 %), l'éducation (+ 1,7 %) et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 1,2 %). L'intérim augmente quant à lui de 3,1 % après une forte baisse de 6,2 % en 2013. A l'inverse, les effectifs de la construction continuent de baisser : - 2,6 % après - 2,3 % en 2013. Dans l'industrie, l'emploi se dégrade de 0,5 % ; les secteurs les moins bien orientés sont le bois et papier (- 4,3 %), l'industrie des plastiques (- 1,9 %) et la fabrication de matériels de transport (- 1,2 %).

Dans les régions **Languedoc-Roussillon** et **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le nombre de salariés est stable en 2014 (après respectivement - 0,7 % et - 0,3 % en 2013). Cette amélioration est tirée par le tertiaire hors intérim (+ 0,5 % et + 0,4 %). Les secteurs les mieux orientés sont les activités informatiques (respectivement + 6,2 % et + 3,2 %), les activités de services administratifs et de soutien (+ 1,3 % et + 1,0 %) et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 1,3 % et + 0,7 %). Dans ces régions, les autres secteurs se dégradent : la construction (- 3,4 % et - 2,5 %), l'industrie (- 0,7 % et - 0,6 %) et l'intérim (- 0,1 % et - 1,0 %).

En **Auvergne**, l'emploi est également stable en 2014 après - 0,5 % l'an dernier. Les hausses dans l'intérim (+ 7,2 %), l'action sociale et hébergement médico-social (+ 2,1 %) et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 1,7 %) totalisent 1 300 créations nettes, qui compensent les pertes d'emploi observées dans la construction (- 2,3 %, soit - 700 postes) et dans l'industrie (- 0,7 %, soit - 600 postes).

En **Bretagne**, l'emploi baisse légèrement de 0,1 % (- 800 postes) après - 1,0 % en 2013. Comme pour la plupart des régions, l'intérim (+ 2,8 %) et l'action

sociale et hébergement médico-social (+2,2 %) sont les facteurs les plus importants de cette évolution. La région bénéficie également du dynamisme des arts, spectacles et activités récréatives (+2,7 %), de l'éducation (+2,3 %) et des activités financières et d'assurance (+1,8 %). En revanche, la construction enregistre une baisse de 3,2 %. Dans l'industrie, l'emploi recule de 0,8 %. Les secteurs les moins bien orientés sont la fabrication de matériels de transport (-4,9 %), l'industrie des plastiques (-1,2 %) et le bois et papier (-1,0 %).

En **Corse**, l'emploi se contracte de 0,2 % (-100 postes) après une hausse de 0,6 % en 2013. La construction diminue de 2,8 % (soit -300 postes). Les autres secteurs les moins bien orientés sont : les activités immobilières (-6,6 %), les activités pour la santé humaine (-2,5 %) et les transports et entreposage (-2,0 %). A l'inverse, certains secteurs enregistrent des hausses comme l'action sociale et hébergement médico-social (+1,9 %), le commerce (+1,3 %) et l'hébergement - restauration (+0,6 %). L'intérim gagne quant à lui 5,3 % en 2014, mais compte tenu de son faible poids dans la région, a peu d'impact sur l'évolution globale.

#### *L'emploi diminue à un rythme modéré dans huit régions de la moitié nord*

L'emploi en **Alsace** recule de 0,2 % (-1 000 postes) en 2014 après une baisse de 1,1 % en 2013. Cette amélioration est portée principalement par l'intérim (+5,0 %), les arts, spectacles et activités récréatives (+3,6 %), l'action sociale et hébergement médico-social (+2,7 %) et les activités pour la santé humaine (+1,6 %). En revanche, la région perd 1,5 % dans la construction et l'industrie, qui totalisent une baisse de près de 2 600 salariés. Dans l'industrie, les secteurs les moins bien orientés sont le bois et papier (-4,8 %), la fabrication de matériels de transport (-3,3 %), l'industrie des plastiques (-2,1 %) et la métallurgie (-1,4 %).

Dans les régions **Poitou-Charentes** et **Nord-Pas-de-Calais**, l'emploi se contracte de 0,4 % en 2014 (respectivement -1 400 et -3 800 postes). Dans ces régions, l'intérim (+5,6 % et +3,5 %), les activités informatiques (+2,8 % et +3,0 %), les arts, spectacles et activités récréatives (+2,1 % et +3,8 %) et l'action sociale et hébergement médico-social (+2,1 % et +2,0 %) sont les

secteurs les plus créateurs d'emplois. Plusieurs secteurs enregistrent des baisses : la construction (-3,4 % et -3,2 %), la fabrication de matériels de transport (-4,0 % et -4,3 %), l'industrie des plastiques (-2,0 % et -3,8 %), la métallurgie (-3,1 % et -2,0 %), le bois et papier (-2,9 % et -4,5 %). Les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie dans le Poitou-Charentes enregistrent la plus forte baisse (-1,8 %) par rapport aux autres régions.

L'emploi diminue de 0,5 % en **Basse-Normandie** (-1 800 postes) et de 0,7 % en **Haute-Normandie** (-3 200 postes). Dans l'industrie, ces deux régions sont en repli (respectivement -2,7 % et -2,0 %). La plupart des secteurs industriels enregistrent des baisses, les plus fortes concernant dans la fabrication de matériels de transport (-5,2 % et -4,9 %). Ces deux régions connaissent également des pertes dans la construction (-3,8 % et -3,5 %). A l'inverse, l'intérim est en hausse (+2,1 % et +9,4 %). Les autres secteurs bien orientés sont les activités pour la santé humaine (+2,2 % et +1,3 %). En Basse-Normandie, les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+1,8 %) et l'hébergement - restauration (+1,4 %) sont en progression. En Haute-Normandie, l'action sociale et hébergement médico-social est dynamique (+2,0 %), comme dans toutes les régions à l'exception de la Basse-Normandie (-0,2 %).

L'emploi dans les régions **Bourgogne**, **Picardie** et **Centre** diminue de 0,7 % en 2014 (soit des pertes nettes respectives de 2 600, 3 000 et 4 300 salariés).

En Bourgogne, la construction (-3,3 %) et les secteurs industriels (-2,0 %) enregistrent des réductions d'effectifs. En Picardie, la baisse concerne notamment la fabrication de machines (-6,1 %), l'industrie des plastiques (-4,0 %), la métallurgie (-3,4 %) et la construction (-3,2 %). Dans le Centre, la plupart des secteurs affichent des baisses, notamment l'industrie du meuble (-5,0 %) qui enregistre la plus forte baisse par rapport aux autres régions, la fabrication d'équipements électriques (-4,9 %), le bois et papier (-3,7 %), la construction (-3,5 %) et le commerce (-0,7 %).

Certains secteurs sont en hausse dans ces trois régions : les arts, spectacles et activités récréatives (respectivement +2,0 %, +4,0 % et +1,2 %), l'action

sociale et hébergement médico-social (+0,4 %, +0,8 % et +3,7 %), l'intérim (+6,7 %, +0,9 % et +2,0 %). Les activités pour la santé humaine sont aussi dynamiques en Bourgogne (+1,4 %).

#### *La contraction est plus nette dans quatre autres régions*

Le **Limousin** et la **Champagne-Ardenne** perdent quant à elles 1,0 % de leurs effectifs salariés (respectivement -1 600 et -3 200 postes) en 2014. Le Limousin enregistre la plus forte baisse régionale dans le secteur de la construction (-4,4 %), ainsi que dans les télécommunications (-5,6 %). L'emploi se dégrade également dans le commerce (-0,9 %) et les transports et entreposage (-0,7 %). Seuls les secteurs des arts, spectacles et activités récréatives (+2,5 %) et de l'action sociale (+2,1 %) enregistrent des hausses d'emploi dans cette région. En Champagne-Ardenne, les secteurs les moins bien orientés sont la fabrication de matériels de transport (-10,0 %), la construction (-3,3 %), la métallurgie (-1,9 %) et le commerce (-1,0 %). Les secteurs les plus créateurs d'emploi dans la région sont l'intérim (+3,3 %), les activités pour la santé humaine (+1,5 %) et l'action sociale (+1,3 %).

L'emploi en **Franche-Comté** continue à diminuer (-1,2 %, soit -3 300 postes) en 2014 après -2,1 % en 2013. Cette région fait partie de celles où le secteur industriel enregistre la plus forte baisse d'emploi (-2,7 %), tirée principalement par la fabrication de matériels de transport (-6,2 %), la fabrication de machines et équipements (-3,5 %), l'industrie du meuble (-2,9 %) et la métallurgie (-1,9 %). La construction recule également de 2,9 %. Toutefois, la Franche-Comté est la région métropolitaine où l'habillement, textile et cuir progresse le plus fortement (+11,6 %). Les autres moteurs de croissance dans cette région sont : les arts, spectacles et activités récréatives (+4,2 %), les activités financières et d'assurance (+1,6 %), l'action sociale et hébergement médico-social (+1,4 %) et l'intérim (+1,2 %).

La **Lorraine** voit aussi son emploi se contracter nettement en 2014 avec une évolution de l'emploi de -1,2 % (-6 300 postes) après -1,9 % en 2013. Cette région subit d'importantes pertes dans les secteurs de la métallurgie (-4,4 %), de la

fabrication de matériels de transport (- 3,1 %), de la construction (- 3,0 %) et des transports et entreposage (- 1,3 %). Comme les autres régions, l'action sociale et hébergement médico-social y est dynamique (+ 1,6 %). Les arts, spectacles et activités récréatives (+ 1,5 %) et l'intérim (+ 0,8 %) et la production et distribution d'électricité (+ 0,7 %) sont également créateurs d'emploi dans la région.

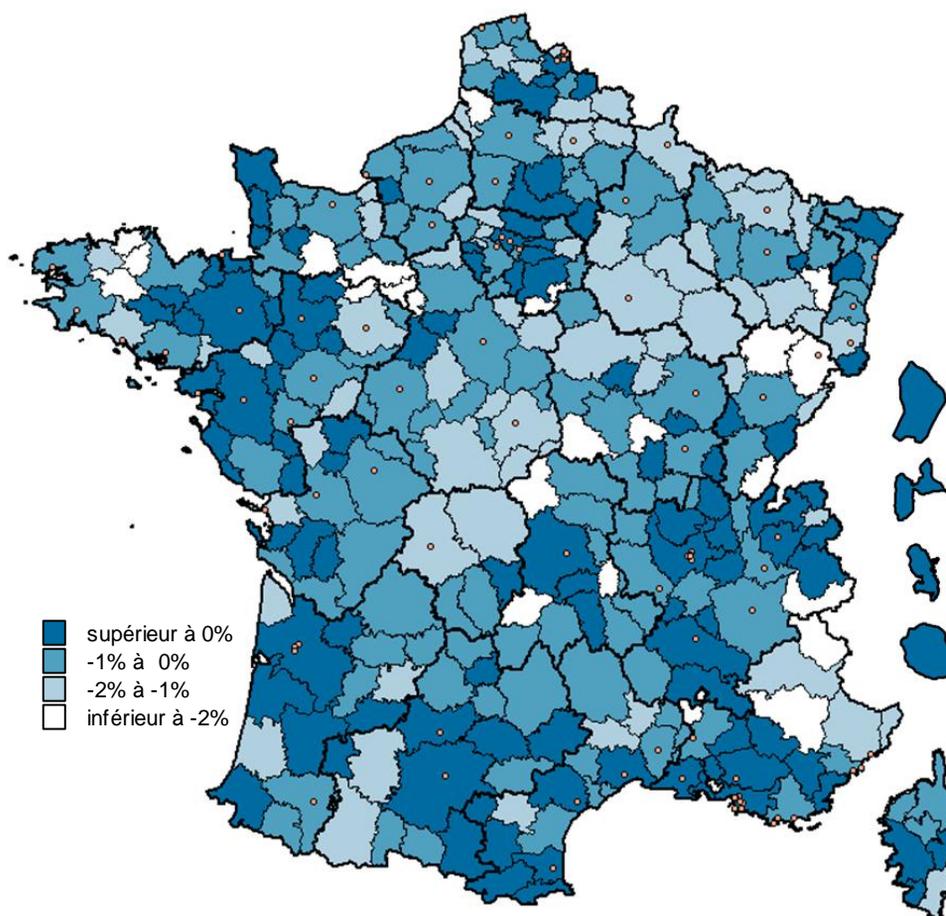
### Les évolutions par zone d'emploi

De manière générale, dans chaque région, la zone la plus importante en nombre de salariés figure parmi les zones les moins destructrices d'emploi, voire créatrices.

Dans les régions Nord Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon, la principale zone d'emploi (en termes d'effectifs) est également la mieux orientée dans la région. L'emploi y est dynamique : + 0,4 % dans la zone de Lille et + 0,9 % dans celle de Montpellier. La zone de Toulouse (+ 0,8 %), troisième en termes d'évolution en Midi-Pyrénées, contribue à l'évolution régionale à hauteur de 0,5 point. Il en est de même pour les zones de Paris, Nantes, Rennes, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Marseille et Lyon, dont l'emploi progresse entre 0,5 % et 1,0 % et contribue à hauteur de 0,2-0,3 point à l'évolution de l'emploi de leur région.

La région Champagne-Ardenne est la seule pour laquelle l'ensemble des zones d'emploi perdent des effectifs salariés, à des rythmes compris entre - 0,4 % et - 1,9 %. Par ailleurs, dans les régions Haute-Normandie, Lorraine et Limousin, une seule des zones d'emploi est créatrice d'emploi.

Carte 4 : Évolution de l'emploi dans les zones d'emploi entre 2013 et 2014



Source : Acoff – Urssaf

Elodie Sevin

Yi Zhang

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

### Éclairage : La structure sectorielle et l'évolution de l'emploi dans les nouvelles régions

Le nouveau découpage régional (*loi du 16 janvier 2015*) regroupe des régions ayant des tailles, des structures sectorielles et des évolutions d'emploi différentes (*tableau*). En passant de 22 à 13 régions métropolitaines, les différences entre régions sont atténuées. Cet éclairage présente les caractéristiques des nouvelles régions fusionnées en termes d'effectifs salariés.

Malgré la création des sept nouvelles régions, l'Île-de-France restera la région qui regroupe le plus d'emploi avec un quart des effectifs. La nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes sera la deuxième région en emploi avec un salarié sur huit.

Elle sera suivie par la région Nord-Pas-de-Calais Picardie (7,9 % de l'emploi total) et les régions Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et Alsace Champagne-Ardenne Lorraine qui auront des poids très proches (7,7 %). La région fusionnée Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sera proche de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (respectivement 7,4 % et 7,2 %), cette dernière étant avant regroupement la troisième région en emploi. Les Pays de la Loire, cinquième des 22 régions, deviendront une région moyenne avec 5,6 % de l'emploi national. Malgré le regroupement, la Normandie sera également une région moyenne (4,6 %), proche de la Bretagne (4,4 %). De même,

la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté restera une petite région (3,8 %), proche du Centre-Val de Loire (3,5 %).

En termes d'évolutions, les nouvelles régions Auvergne Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées auraient été les plus dynamiques (+ 0,2 %) en 2014. La région Auvergne Rhône-Alpes aurait été tirée par le dynamisme de Rhône-Alpes (+ 0,3 %) alors que l'Auvergne, plus industrialisée, observe une stabilité de l'emploi. La région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées est composée de deux régions de tailles comparables, avec une part d'emploi dans le tertiaire au-dessus de la

moyenne bien que Midi-Pyrénées soit plus industrielle. L'emploi y aurait progressé en 2014 (+ 0,2 %) sous l'impulsion de la région Midi-Pyrénées alors qu'il est stable en Languedoc-Roussillon.

En région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, l'emploi aurait été stable avec, d'une part, l'Aquitaine, dynamique (+ 0,3 %) et faiblement industrialisée et d'autre part, les deux autres régions où l'emploi baisse respectivement de 1,0 % et 0,4 % en 2014.

Le regroupement du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie aurait enregistré une baisse de 0,5 % de l'emploi en 2014. Il est composé de deux régions aux structures équilibrées avec une part d'emploi industriel supérieur à la moyenne et orientées toutes deux à la baisse.

En Normandie, la Basse-Normandie et la Haute-Normandie sont proches en structure et en évolution d'emploi. La nouvelle région aurait enregistré une baisse de 0,6 % de ses effectifs salariés en 2014.

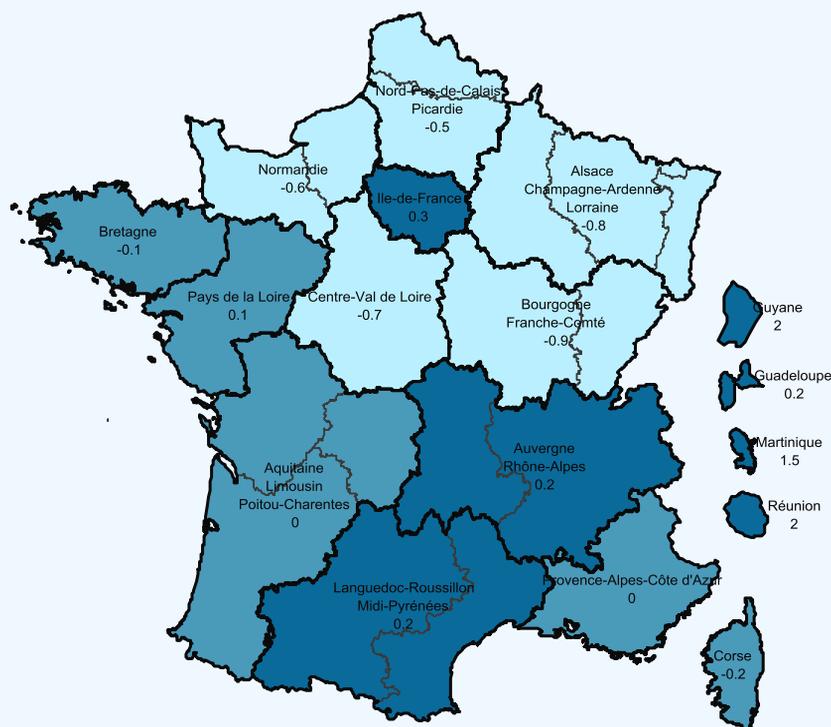
Les deux nouvelles régions Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et Bourgogne Franche-Comté auraient affiché les plus fortes baisses d'emploi en 2014 (respectivement - 0,8 % et - 0,9 %). Alsace Champagne-Ardenne Lorraine est composée de trois régions industrialisées où l'emploi se dégrade, tiré à la baisse par la Champagne-Ardenne et la Lorraine. Bourgogne Franche-Comté sera la région la plus industrialisée (26 % de l'emploi).

Tableau A : Evolution et structure de la masse salariale, de l'emploi et du SMPT par nouvelle région (classées par poids de l'emploi)

RÉGIONS	Masse salariale			Effectifs moyens				SMPT moyen		Structure de l'emploi par secteurs (en 2014)			
	Montant 2014		Evol. 2014/2013	Niveau 2014		Evolution 2014/ 2013		Niveau 2014	Evol. 2014/2013	Industrie	BTP	Tertiaire hors intérim	Intérim
	en Md€	en %	en %	en milliers	en %	en niveau	en %	en €	en %	en %	en %	en %	en %
<b>Ile-de-France</b>	<b>171,7</b>	<b>32,6</b>	<b>1,8</b>	<b>4523,0</b>	<b>25,5</b>	<b>13 700</b>	<b>0,3</b>	<b>3 163</b>	<b>1,5</b>	<b>10,0</b>	<b>6,2</b>	<b>81,5</b>	<b>2,2</b>
<b>Auvergne Rhône-Alpes</b>	<b>61,7</b>	<b>11,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2181,1</b>	<b>12,3</b>	<b>5 100</b>	<b>0,2</b>	<b>2 358</b>	<b>1,6</b>	<b>22,1</b>	<b>8,4</b>	<b>65,8</b>	<b>3,7</b>
Auvergne	8,2	1,6	1,5	315,9	1,8	-100	0,0	2 168	1,5	25,5	9,1	62,5	3,0
Rhône-Alpes	53,5	10,2	1,9	1865,2	10,5	5 200	0,3	2 390	1,6	21,5	8,3	66,3	3,8
<b>Nord-Pas-de-Calais Picardie</b>	<b>37,5</b>	<b>7,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1412,5</b>	<b>7,9</b>	<b>-6 900</b>	<b>-0,5</b>	<b>2 213</b>	<b>1,5</b>	<b>21,2</b>	<b>7,9</b>	<b>67,0</b>	<b>3,8</b>
Nord-Pas-de-Calais	26,9	5,1	1,1	1003,7	5,7	-3 800	-0,4	2 231	1,5	19,7	7,9	68,9	3,5
Picardie	10,6	2,0	0,8	408,7	2,3	-3 000	-0,7	2 169	1,5	24,9	8,1	62,6	4,4
<b>Aquitaine Limousin Poitou-Charentes</b>	<b>35,7</b>	<b>6,8</b>	<b>1,4</b>	<b>1375,5</b>	<b>7,7</b>	<b>-500</b>	<b>0,0</b>	<b>2 163</b>	<b>1,4</b>	<b>18,5</b>	<b>9,0</b>	<b>69,0</b>	<b>3,5</b>
Aquitaine	21,6	4,1	1,8	812,6	4,6	2 500	0,3	2 213	1,4	16,6	9,0	71,0	3,4
Limousin	3,9	0,7	0,3	157,8	0,9	-1 600	-1,0	2 070	1,4	21,4	8,8	66,6	3,1
Poitou-Charentes	10,2	1,9	1,0	405,0	2,3	-1 400	-0,4	2 100	1,4	21,2	9,2	65,8	3,9
<b>Alsace Champagne-Ardenne Lorraine</b>	<b>36,7</b>	<b>7,0</b>	<b>0,6</b>	<b>1368,4</b>	<b>7,7</b>	<b>-10 500</b>	<b>-0,8</b>	<b>2 233</b>	<b>1,4</b>	<b>23,3</b>	<b>8,2</b>	<b>64,7</b>	<b>3,8</b>
Alsace	15,0	2,8	1,1	535,1	3,0	-1 000	-0,2	2 336	1,3	23,4	8,0	64,7	3,9
Champagne-Ardenne	8,0	1,5	0,6	308,5	1,7	-3 200	-1,0	2 154	1,6	24,5	8,5	63,0	3,9
Lorraine	13,7	2,6	0,1	524,7	3,0	-6 300	-1,2	2 175	1,4	22,4	8,3	65,6	3,7
<b>Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées</b>	<b>35,2</b>	<b>6,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1321,9</b>	<b>7,4</b>	<b>2 700</b>	<b>0,2</b>	<b>2 220</b>	<b>1,7</b>	<b>15,8</b>	<b>8,7</b>	<b>72,5</b>	<b>3,0</b>
Languedoc-Roussillon	14,1	2,7	1,8	566,1	3,2	0	0,0	2 074	1,8	11,3	9,1	77,0	2,5
Midi-Pyrénées	21,1	4,0	1,9	755,8	4,3	2 700	0,4	2 329	1,6	19,2	8,4	69,2	3,3
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>35,4</b>	<b>6,7</b>	<b>1,5</b>	<b>1283,9</b>	<b>7,2</b>	<b>-300</b>	<b>0,0</b>	<b>2 296</b>	<b>1,5</b>	<b>11,8</b>	<b>8,2</b>	<b>77,3</b>	<b>2,7</b>
<b>Pays de la Loire</b>	<b>26,4</b>	<b>5,0</b>	<b>1,9</b>	<b>998,4</b>	<b>5,6</b>	<b>1 400</b>	<b>0,1</b>	<b>2 207</b>	<b>1,7</b>	<b>23,8</b>	<b>9,1</b>	<b>62,9</b>	<b>4,2</b>
<b>Normandie</b>	<b>21,8</b>	<b>4,1</b>	<b>0,7</b>	<b>811,7</b>	<b>4,6</b>	<b>-4 900</b>	<b>-0,6</b>	<b>2 239</b>	<b>1,3</b>	<b>23,8</b>	<b>9,1</b>	<b>62,7</b>	<b>4,4</b>
Basse-Normandie	8,8	1,7	1,0	349,2	2,0	-1 800	-0,5	2 106	1,5	22,8	9,4	64,0	3,8
Haute-Normandie	13,0	2,5	0,4	462,5	2,6	-3 100	-0,7	2 339	1,1	24,5	8,8	61,8	4,8
<b>Bretagne</b>	<b>20,0</b>	<b>3,8</b>	<b>1,4</b>	<b>778,9</b>	<b>4,4</b>	<b>-800</b>	<b>-0,1</b>	<b>2 137</b>	<b>1,5</b>	<b>20,6</b>	<b>9,0</b>	<b>66,3</b>	<b>4,1</b>
<b>Bourgogne Franche-Comté</b>	<b>17,3</b>	<b>3,3</b>	<b>0,7</b>	<b>673,9</b>	<b>3,8</b>	<b>-5 900</b>	<b>-0,9</b>	<b>2 140</b>	<b>1,5</b>	<b>26,0</b>	<b>7,9</b>	<b>61,8</b>	<b>4,2</b>
Bourgogne	10,2	1,9	0,9	397,8	2,2	-2 600	-0,7	2 127	1,6	22,9	8,2	64,8	4,1
Franche-Comté	7,2	1,4	0,4	276,1	1,6	-3 300	-1,2	2 160	1,6	30,5	7,6	57,6	4,3
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>16,7</b>	<b>3,2</b>	<b>0,9</b>	<b>625,9</b>	<b>3,5</b>	<b>-4 300</b>	<b>-0,7</b>	<b>2 220</b>	<b>1,6</b>	<b>23,7</b>	<b>8,8</b>	<b>62,9</b>	<b>4,6</b>
<b>Réunion</b>	<b>3,8</b>	<b>0,7</b>	<b>4,5</b>	<b>140,7</b>	<b>0,8</b>	<b>2700</b>	<b>2,0</b>	<b>2 222</b>	<b>2,4</b>	<b>13,3</b>	<b>9,9</b>	<b>74,3</b>	<b>2,5</b>
<b>Corse</b>	<b>1,8</b>	<b>0,3</b>	<b>0,8</b>	<b>75,7</b>	<b>0,4</b>	<b>-100</b>	<b>-0,2</b>	<b>2 023</b>	<b>1,0</b>	<b>8,3</b>	<b>15,0</b>	<b>76,2</b>	<b>0,4</b>
<b>Martinique</b>	<b>2,0</b>	<b>0,4</b>	<b>3,4</b>	<b>73,2</b>	<b>0,4</b>	<b>1 000</b>	<b>1,5</b>	<b>2 303</b>	<b>1,9</b>	<b>16,7</b>	<b>7,4</b>	<b>72,5</b>	<b>3,4</b>
<b>Guadeloupe</b>	<b>2,0</b>	<b>0,4</b>	<b>2,6</b>	<b>72,2</b>	<b>0,4</b>	<b>200</b>	<b>0,2</b>	<b>2 310</b>	<b>2,4</b>	<b>13,5</b>	<b>8,2</b>	<b>75,3</b>	<b>3,1</b>
<b>Guyane</b>	<b>0,9</b>	<b>0,2</b>	<b>3,1</b>	<b>30,2</b>	<b>0,2</b>	<b>600</b>	<b>2,0</b>	<b>2 504</b>	<b>1,0</b>	<b>14,7</b>	<b>12,1</b>	<b>69,0</b>	<b>4,2</b>
<b>France</b>	<b>527,6</b>	<b>100,0</b>	<b>1,5</b>	<b>17769,2</b>	<b>100,0</b>	<b>-5 900</b>	<b>0,0</b>	<b>2 474</b>	<b>1,5</b>	<b>17,6</b>	<b>8,0</b>	<b>71,1</b>	<b>3,3</b>
<b>dont Métropole</b>	<b>517,9</b>	<b>98,4</b>	<b>1,5</b>	<b>17430,7</b>	<b>98,2</b>	<b>-11 400</b>	<b>-0,1</b>	<b>2 476</b>	<b>1,6</b>	<b>17,6</b>	<b>8,0</b>	<b>71,0</b>	<b>3,3</b>

Source : Acoos – Urssaf

Carte A : Evolution de l'emploi dans les nouvelles régions entre 2013 et 2014 (en %)



Source : Acoff – Urssaf

### Encadré : Sources et méthodologie

Les employeurs du régime général déclarent leurs cotisations sociales aux Urssaf à l'aide du Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC) sur lesquels ils portent les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements ainsi que leurs effectifs.

Le **champ** couvre l'ensemble des cotisants exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) dans un secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques (codes 841 et 842 de la NACE), l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

L'**assiette salariale totale ou l'assiette déplafonnée** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles reposent le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est à dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à

l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Elle se distingue de l'**assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG)** sur les revenus d'activité, qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation, et de l'assiette CSG sur les revenus de remplacement, qui intègre certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée, **notamment les indemnités de chômage partiel.**

L'**effectif salarié** figurant sur les BRC est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Les données mobilisées ne permettent pas de corriger de la multi-activité, ce qui rapproche l'effectif présenté d'un effectif de postes de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoff.

L'**effectif moyen trimestriel** est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre.

L'**effectif moyen annuel** est la moyenne des effectifs moyens trimestriels.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale annuelle à l'effectif annuel moyen puis divisé par douze pour obtenir un montant mensuel.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les employeurs peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère du Travail (Dares), avec l'appui de la Datar et les administrations concernées, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement.

Le contour des 332 zones d'emploi a été actualisé en juillet 2011 afin d'intégrer les flux domicile – travail mis en évidence par le recensement de 2006. 114 zones d'emploi sont à cheval sur au moins deux départements ; 11 le sont sur deux régions.

Pour approfondir...

- « L'emploi dans le secteur privé est globalement stable en 2014 », *Acoff Stat* n°215, juillet 2015.
- « L'emploi du secteur privé dans les régions en 2013 », *Acoff Stat* n° 196, juillet 2014.

Les publications de l'Acoff et celles des Urssaf sont disponibles, dès le jour de leur parution, sur le site [acoff.fr](http://acoff.fr) – rubrique Observatoire économique. Des données plus détaillées y sont également à disposition.